



DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ET DU PATRIMOINE

Rue Heurtault de Lamerville

18000 BOURGES

TÉL. 02 48 55 82 60

FAX. 02 48 55 82 61

<http://www.archives18.fr>

direction.archives@departement18.fr

**DEMANDE DE COMMUNICATION PAR DÉROGATION
DE DOCUMENTS D'ARCHIVES PUBLIQUES
NON LIBREMENT COMMUNICABLES**

(Code du Patrimoine, articles L. 213-1 à L. 213-5)

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Monsieur

Madame

NOM :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Adresse postale

permanente :

temporaire (avec date limite) :

Adresse électronique :

Titres universitaires :

Profession :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RECHERCHE

SUJET (intitulé précis : thème, limites géographiques et chronologiques) :

NATURE DE LA RECHERCHE

Recherche administrative : établissement de droits

Recherche historique personnelle (hors recherche généalogique)

Recherche généalogique : Personnelle

Professionnelle

Recherche scientifique :

Livre

Article

Enquête collective

Travail universitaire

Autre (préciser)

Directeur de recherche (facultatif ; joindre éventuellement une attestation) :

Etablissement de rattachement (université, centre de recherche) :

MOTIVATIONS DU DEMANDEUR

(motivations de la demande, de la relation des documents sollicités avec le sujet de recherche, demande de reproduction de documents si nécessaire, mentions des dérogations déjà obtenues pour des documents analogues conservés par le même service d'archives ou par un autre service, les projets de publication, etc.)

ENGAGEMENT DE RÉSERVE

Je soussigné(e) :

m'engage formellement à veiller à ce que l'usage que je pourrai faire des informations contenues dans les documents que je vais consulter par dérogation ne porte pas atteinte à des droits ou des intérêts protégés par la loi, notamment à la sûreté de l'Etat, à l'ordre public, à la sécurité des personnes et à leur vie privée.

Date et signature :

Nombre de feuillets intercalaires joints à la présente demande :

Cette demande sera envoyée par le service d'archives qui conserve les documents au ministre de la culture (direction générale des patrimoines, Archives de France), à qui il appartient de statuer sur la demande. La décision sera adressée directement au demandeur, à l'adresse figurant sur la 1^{ère} page du formulaire.

IDENTIFICATION DES DOCUMENTS DEMANDÉS PAR DÉROGATION

Service d'archives conservant les documents :

Nom du demandeur :

Feuille intercalaire N°

COTE DU VERSEMENT :

SERVICE D'ORIGINE :

(Remplir un feuillet intercalaire distinct par versement ou par service versant)

Cote(s) :

Analyse *(recopier l'analyse de l'instrument de recherche disponible) :*

Dates extrêmes :

Avis des Archives : **Sans objet (article déjà communicable)**
 Accord **Refus**

Avis de l'autorité dont émanent les documents :
 Accord **Refus (à motiver séparément)**

Cote(s) :

Analyse *(recopier l'analyse de l'instrument de recherche disponible) :*

Dates extrêmes :

Avis des Archives : **Sans objet (article déjà communicable)**
 Accord **Refus**

Avis de l'autorité dont émanent les documents :
 Accord **Refus (à motiver séparément)**

Cote(s) :

Analyse *(recopier l'analyse de l'instrument de recherche disponible) :*

Dates extrêmes :

Avis des Archives : **Sans objet (article déjà communicable)**
 Accord **Refus**

Avis de l'autorité dont émanent les documents :
 Accord **Refus (à motiver séparément)**

**Date, signature et cachet du service
d'archives**

**Date, signature et cachet de l'autorité
dont émanent les documents**